

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-54-MM

Le Maire de Barfleur,

Vu les articles L2212 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu l'inhumation de Mr Pierre LACOUR le mercredi 26 août 2020 à 15h30 au cimetière de l'Eglise de Barfleur,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le mercredi 26 août 2020 de 15H15 à 16h30 à partir du Monument aux Morts jusqu'à l'ancien bureau de l'Office de Tourisme, sauf pour la famille du défunt.

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera assurée par les services municipaux.

Article 3 : La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de BARFLEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 25 août 2020
Le Maire
Michel MAUGER

